



## FEDERATION FRANCAISE de CYCLOTOURISME

Compte Rendu du CA du Codep 35 en date du 18 Septembre 2024

PRESENTS : Y.LENOEL – J.M LE FOL –L.RIFFIER – D.MORIN- P.LE SAUX – Y LE PORT – A.TARDIF- F.AVELANGE - G.LE GALAIS

EXCUSES : S.MASSOT - D.MADEC

Il est précisé, que le compte rendu du précédent CA d'Avril 2024, il conviendra d'y remédier dans les meilleurs délais.

EFFECTIF : il est noté la perte d'effectif , malgré l'adhésion de 149 nouveaux membres. Le département d'ILLE ET VILAINE est le plus touché en matière de perte d'effectif.

5 clubs n'ont pas renouvelé leur adhésion pour 2024, dû au fait qu'aucun candidat n'a souhaité prendre la fonction de Président...

TRESORERIE : Il est rappelé la nécessité de bien préciser en détail, la nature des virements effectués.

Dans le cadre d'ENSEMBLE à VELO à PARIS 2024 , il est à noter :

- Que nous devons assumer une perte de 1.200 euros dû à la « faillite » d'un restaurateur à PARIS. Des démarches auprès du Mandataire Judiciaire ont peu de chance d'aboutir. Il est admis une perte exceptionnelle de 1.200 euros.
- L'accord est donné pour acceptation de la réalisation du livret SOUVENIR par l'imprimeur ATIMCO.

Il est procédé à un tour d'horizon sur l'ensemble des prestations facturées (PSC1 – Gîte EAV à PARIS 2024 – Facture Animateur VTT -etc..)

### COMMISSION FEMININES :

Par l'intermédiaire de Jean-Michel, Dorothée présente une synthèse d'EAV à PARIS 2024 et précise qu'elle ne souhaite pas renouveler son mandat à son échéance de fin 2024.

Et qu'elle ne sera pas présente lors de l'AG du CODEP. Yves demande à Jean-Michel de « rattraper » le coup . les membres de la Commission FEMININES seront avisées de la situation.

### COMMISSION FORMATION :

Dominique a déjà réservé Trois dates PSC1 pour 2025 : les 21 janvier et 30 Janvier, et le samedi 1er février, sur le site de MORDELLES.

Il étudie la possibilité d'une formation ME CANIQUE, qui prenne en compte les nouveaux éléments que sont les freins à disques, les Tubeless, etc..

En projet : une formation TOWNNAV, si candidats

### COMMISSION VTT :

Le weekend **Roch Mont d'Arrée** s'est très bien passé.

A l'origine : 16 participants, pour un coût de 2000 euros , dont 900 euros pris en charge par le Codep35

Yann à réussi à baisser le cout de la manifestation à 1377€, soit un cout par personne de 86,42€. En conservant les mêmes conditions de participations :

Le tarif adulte passerait de 75 à 59€ & Le tarif enfant passerait de 55 à 43€

Le cout global pour le comité passerait de 800/900€ à 620€

La baisse doit bénéficier aux participants.

Le financement du comité restait le même.

Le CODEP maintient sa participation pour l'année prochaine ( par vote ).

### COMMISSION SECURITE :

Il y a eu un accident le 15 juillet ,à la fin dramatique, la personne étant tétraplégique. Pourquoi des attermolements de la part de l'assureur ?!

Il est remarqué, que sans faire état de la nature même de l'accident et de sa gravité, dès qu'il y a contestation de la responsabilité et qu'une instance juridique est amenée à prendre une décision, les compagnies d'assurance par l'intermédiaire de leurs avocats respectifs défendent leurs intérêts « financiers » et essaient de faire reporter la faute ou la responsabilité sur « l'autre ».

Loïc est autorisé à interroger le Cabinet GOMIS pour de plus amples renseignements.

### COMMISSION JEUNES :

Il est à noter qu'au termes du Critérium National du Jeune Cyclo

Maël SENEQUIER et Milo PAJOT sont CHAMPION de France par équipes, catégorie MINIME.

Ils seront mis à l'honneur lors de l'AG du CODEP et une carte cadeau d'une valeur de 100 €uros leur sera attribuée.

### QUESTIONS DIVERSES :

- Dans le cadre de la charte cyclotourisme, le CODEP a pris en compte le déficit du Club de Saint-Jacques de la Lande, dans l'organisation du 15 Juin 2024 et à procéder au règlement.
- Un débat porte sur le développement du GRAVEL lors des manifestations au Calendrier et de la participation financière à ce genre d'initiative. Après échange d'avis, il est procédé au vote ( 2 absentions , 7 pour )pour accordé une aide au développement de la mise au point des randos Gravel de CENT EUROS (100 euros) pour chaque réalisation. L'intitulé est subvention « développement Gravel ».
- La date de l'assemblée de fin d'année est fixée au 14 Décembre 2024. Elle aura lieu dans le bâtiment Askoria , avec un repas avec participation du Codep. (10 € par participant dans la limite de 2 par club, au-delà au tarif réel de 30 €uros)
- Le sujet d'une SEMAINE FEDERALE de CYCLOTOURISME en ILLE ET VILAINE est évoqué :

Un projet, lancé par Yves, est mis en route sur le site de REDON, pour 2028. Ce projet devra se préciser d'ici la fin juin 2025, notamment en matière de Camping.

Guy LE GALAIS fait savoir que la commune de ST MEEN LE GRAND est disposée à recevoir ce genre de manifestation, au cas où le site de REDON ne pourrait convenir.

Patrick LE SAUX , ainsi que Loïc RIFFIER, précisent qu'ils ne souhaitent pas renouveler leur mandat. Patrick précisant qu'il restera cependant disponible ponctuellement si nécessaire.

La séance est close à 23h 10.

---

COMITE DEPARTEMENTAL de CYCLOTOURISME – Maison des Sports - 13 B avenue de Cucillé - 35065 RENNES Cedex  
<http://www.ffct-codep35.org/> - E-mail : [departement35-presidence@ffvelo.fr](mailto:departement35-presidence@ffvelo.fr)